



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Procurations : 0

Convocation
03 Octobre 2023

Délibération Numéro

2023.12.10.03

Objet :

BANQUE
ALIMENTAIRE :
LIVRAISON 1 TONNE
POMMES DE TERRE

Le douze octobre deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 03 octobre 2023

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, M. AUBER François, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme CHARDEY Brigitte, Mme GEHAN Danielle, M. COURSEAUX Pierrick, M. LE CORRE Gérald,

Absents excusés :

M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène, Mme PIERRE Angélique,

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame MAILLARD Martine est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

EXPOSE

Chaque année, la Commune fait verser à la Banque Alimentaire une tonne de pommes de terre.

La commune charge l'entreprise SCEA DUTOT de livrer les pommes de terre en deux fois.

Le montant pour l'année 2023 s'élève à la somme de 450.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour) :

- **DECIDE** de maintenir pour 2023, le versement d'une tonne de pommes de terre au profit de la Banque Alimentaire pour un montant estimatif de 450.00€.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire

Gérard CAPOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20231012-2023121003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2023

Affichage : 17/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

